



13 JANVIER 2003

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 13 janvier 2003 à 20 heures 25 à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS
PATRICK CHARBONNEAU
JEAN-MARC MALTAIS**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur RÉMI LAFRENIÈRE, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2003-01-001 1. 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2003
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2003-01-002 2. 1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LE 16 JANVIER 2002

13 JANVIER 2003

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- :003-01-002 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2002
- J. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE DÉCEMBRE 2002

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- :003-01-003 4.1 UNION DES MUNICIPALITÉ DU QUÉBEC : RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION. ANNÉE 2003
- :003-01-004 4.2 FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS : RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION, 1^{ER} AVRIL 2003-31 MARS 2004
- :003-01-005 4.3 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
- J. M. 4.4 FORMATION : L'ÉLU(E)... GESTIONNAIRE DES FONDS PUBLICS.

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 825-1-2002 CONCERNANT LA RÉSERVE FINANCIÈRE
- :003-01-006 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 825-1-1-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 825-1-2002 CONCERNANT LA RÉSERVE FINANCIÈRE »

6. RÈGLEMENTS

7. AFFAIRES COURANTES

- :003-01-007 7.1 TAUX D'INTÉRÊT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2003
- :003-01-008 7.2 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA : QUOTE-PART DE LA VILLE DE BROMONT, EXERCICE FINANCIER 2003
- :003-01-009 7.3 RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST : QUOTE-PART DE LA VILLE DE BROMONT, EXERCICE FINANCIER 2003

13 JANVIER 2003

2003-01-010	7.4	SUBVENTION ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BROMONT (SODEB), EXERCICE FINANCIER 2003
2003-01-011	7.5	SUBVENTION ACCORDÉE À L'ASSOCIATION RÉSIDENTIELLE DE BROMONT (APRB), EXERCICE FINANCIER 2003
2003-01-012	7.6	SUBVENTION ACCORDÉE À TOURISME BROMONT, EXERCICE FINANCIER 2003
2003-01-013	7.7	ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT, EXERCICE FINANCIER 2003
2003-01-014	7.8	ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DES PARCS, EXERCICE FINANCIER 2003
2003-01-015	7.9	ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE SURPLUS ACCUMULÉ, EXERCICE FINANCIER 2003
2003-01-016	7.10	DÉPENSES AUTRE QUE DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS FINANCÉES À MÊME LA RÉSERVE FINANCIÈRES, EXERCICE FINANCIER 2003
2003-01-017	7.11	CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS ET AUX PROGICIELS, EXERCICE FINANCIER 2003
2003-01-018	7.12	CONTRAT D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES, EXERCICE FINANCIER 2003
2003-01-019	7.13	LISTE DES FIRMES DE SERVICES PROFESSIONNELS RETENUES PAR LA VILLE DE BROMONT
2003-01-020	7.14	MISE À NIVEAU DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE BROMONT
2003-01-021	7.15	PROJET DE RÉDACTION DE L'HISTOIRE DE LA VILLE DE BROMONT, 1964-2000
2003-01-022	7.16	FÉVRIER, MOIS DU COEUR
2003-01-023	7.17	OPTION D'ACHAT DE TERRAINS INDUSTRIELS, ANGLE RUES DU PACIFIQUE EST ET DES CARRIÈRES
2003-01-024	7.18	DÉVELOPPEMENT DE L'AXE NUMÉRO 4 DE LA ROUTE VERTE
2003-01-025	7.19	ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES : CHANGEMENT DE LA JOURNÉE DE CUEILLETTE
2003-01-026	7.20	RÉSOLUTION D'APPUI RELATIVE À L'EXPANSION DE LA GARDERIE DES COULEURS

13 JANVIER 2003

8. AFFAIRES DU PERSONNEL

- :003-01-027 8.1 EMBAUCHE D'UN RÉPARTITEUR
- :003-01-028 8.2 PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE DE WAI LOI WONG
- :003-01-029 8.3 EMBAUCHE D'UN POLICIER À L'ESSAI

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- J. M 9.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE
AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST,
TENUE LE 21 NOVEMBRE 2002
- J.M. 9.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE DE 12
DÉCEMBRE 2002

10. VARIA

- :003-01-030 10.1 VISITE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DU
QUÉBEC ET DE LA MÉTROPOLE : CONTRIBUTION DE LA
VILLE DE BROMONT (1/3)
- :003-01-031 10.2 CONGRÈS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

- :003-01-032 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

13 JANVIER 2003

2003–01–001

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du Conseil municipal du 13 janvier 2003 avec les modifications suivantes :

- Le sujet numéro 2,1 aurait dû se lire de la façon suivante :
 - 2.1.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 16 DÉCEMBRE 2002
- Les sujets suivant ont été ajoutés au « Varia » de l'ordre du jour :
 - 10.1 VISITE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DU QUÉBEC ET DE LA MÉTROPOLE : CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BROMONT (1/3)
 - 10.2 CONGRÈS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ADOPTÉ

2003–01–002

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUES LE 16 DÉCEMBRE 2002**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigés, les procès-verbaux des assemblées du Conseil municipal tenues le 16 décembre 2002.

ADOPTÉ

13 JANVIER 2003

2003-01-003

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31
DÉCEMBRE 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 décembre 2002, au montant de **TROIS CENT VINGT-NEUF MILLE NEUF CENT TRENTE DOLLARS ET QUARANTE-SEPT CENTS (329 930,47 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE DÉCEMBRE 2002**

Les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de décembre 2002. Le montant des permis émis durant le mois décembre se chiffre à **HUIT CENT QUARANTE MILLE DOLLARS (840 000 \$)**, pour atteindre, durant l'année 2002 une somme de **VINGT-DEUX MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE DEUX CENT TREIZE DOLLARS (22 150 213,00\$)**.

2003-01-004

**UNION DES MUNICIPALITÉ DU QUÉBEC : RENOUVELLEMENT
D'ADHÉSION. ANNÉE 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

13 JANVIER 2003

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUINZE CENTS (2 774,95 \$)**, taxes incluses, à l'Union des municipalités du Québec, somme représentant le paiement de la cotisation annuelle et de la cotisation au Fonds de prévoyance des municipalités du Québec, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003.

ADOPTÉ

2003-01-005

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS :
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION, 1^{ER} AVRIL 2003-31 MARS 2004**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **SIX CENT CINQ DOLLARS (605 \$)**, taxes applicable incluses, à la Fédération canadienne des municipalité, somme représentant les frais d'adhésion pour la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** dépose son formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires.

N. M.

FORMATION : L'ÉLU(E)... GESTIONNAIRE DES FONDS PUBLICS.

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la documentation.

13 JANVIER 2003

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 825-1-2002
CONCERNANT LA RÉSERVE FINANCIÈRE**

Monsieur le conseiller **SERGE DION** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant l'article 1 du règlement numéro 825-1-2002 concernant la réserve financière.

2003-01-006

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 825-1-1-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT
L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 825-1-2002 CONCERNANT
LA RÉSERVE FINANCIÈRE »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du règlement numéro 825-1-1-2003 intitulé « Règlement modifiant l'article 1 du règlement numéro 825-1-2002 concernant la réserve financière », lors de son adoption.

ADOPTÉ

2003-01-007

TAUX D'INTÉRÊT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

13 JANVIER 2003

QUE tous les comptes divers en souffrance portent intérêt au taux de **DOUZE POUR CENT (12%)** par année, pour l'exercice financier 2003.

ADOPTÉ

2003-01-008

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA : QUOTE-PART DE LA VILLE DE BROMONT, EXERCICE FINANCIER 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la quote-part pour l'exercice financier 2003 de la Ville de Bromont à la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska (MRC) pour la somme de **DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE DOLLARS (299 804 \$)** selon l'échéancier suivant :

DATE	MONTANT
1 ^{er} mars 2003	149 902 \$
1 ^{er} juin 2003	74 951 \$
1 ^{er} septembre 2003	74 951 \$
Total :	299 804 \$

D'autoriser la trésorière à payer la participation au surplus du service d'évaluation de la MRC, telle que calculée lors de l'adhésion de la Ville de Bromont audit service, pour la somme de **QUATRE MILLE DEUX CENT SIX DOLLARS (4 206 \$)** et ce sur présentation de facture.

ADOPTÉ

2003-01-009

RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST : QUOTE-PART DE LA VILLE DE BROMONT, EXERCICE FINANCIER 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

13 JANVIER 2003

D'autoriser la trésorière à payer la quote-part pour l'exercice financier 2003 de la Ville de Bromont à la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est (RARCE) pour la somme de **QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DOLLARS (96 000 \$)** selon l'échéancier suivant :

DATE	MONTANT
15 janvier 2003	24 000 \$
1 ^{er} avril 2003	24 000 \$
1 ^{er} juillet 2003	24 000 \$
1 ^{er} octobre 2003	24 000 \$
Total :	96 000 \$

ADOPTÉ

2003-01-010

**SUBVENTION ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
DE BROMONT (SODEB), EXERCICE FINANCIER 2003**

ATTENDU les sommes allouées au développement lors de l'adoption du budget 2003 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est donné la Société de développement économique de Bromont (SODEB) comme son véhicule principal de promotion industrielle et commerciale ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE verser, à titre de subvention pour l'exercice financier 2003, à la Société de développement économique de Bromont (SODEB) la somme de **SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE DOLLARS (79 000 \$)**.

QUE le versement de la subvention soit conditionnel à la signature d'une entente avec la Ville de Bromont portant sur le fonctionnement de l'organisme ainsi que sur les priorités et les objectifs pour l'exercice financier 2003.

ADOPTÉ

13 JANVIER 2003

2003-01-011

**SUBVENTION ACCORDÉE À L'ASSOCIATION RÉSIDEN-
TIELLE DE BROMONT (APRB), EXERCICE FINANCIER 2003**

ATTENDU les sommes allouées au développement lors de l'adoption du budget 2003;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont utilise l'Association pour la promotion résidentielle de Bromont (APRB) comme son véhicule principal de promotion résidentielle;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE verser, à titre de subvention pour l'exercice financier 2003, à l'Association pour la promotion résidentielle de Bromont (APRB), la somme de **QUATRE-VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (85 000 \$)**.

QUE le versement de la subvention soit conditionnel à la signature d'une entente avec la Ville de Bromont portant sur le fonctionnement de l'organisme ainsi que sur les priorités et les objectifs pour l'exercice financier 2003.

ADOPTÉ

2003-01-012

**SUBVENTION ACCORDÉE À TOURISME BROMONT, EXERCICE
FINANCIER 2003**

ATTENDU les sommes allouées au développement lors de l'adoption du budget 2003;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut utiliser Tourisme Bromont comme son véhicule principal de promotion touristique;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE verser, à titre de subvention pour l'exercice financier 2003, à Tourisme Bromont, la somme de **CINQUANTE-TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (53 750 \$)**.

13 JANVIER 2003

QUE le versement de la subvention soit conditionnel à la signature d'une entente avec la Ville de Bromont portant sur le fonctionnement de l'organisme ainsi que sur les priorités et les objectifs pour l'exercice financier 2003.

ADOPTÉ

2003-01-013

ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT, EXERCICE FINANCIER 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à emprunter la somme de **TROIS CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE HUIT CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (381 866 \$)** au fonds de roulement pour financer les achats suivants :

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT
Gestion du territoire	Entretien des emprises	50 000 \$
Gestion du territoire	Achat de machineries	35 000 \$
Gestion du territoire	Revitalisation de la flotte de véhicules	32 000 \$
Gestion du territoire	Logiciel pour le service de permis et urbanisme	18 282 \$
Gestion du territoire	Acquisition de servitudes (égout et aqueduc)	35 000 \$
Incendie	Réfection carrosserie	9 394 \$
Loisirs	Clôture tour de refroidissement (aréna)	3 000 \$
Loisirs	Coupe bordure (aréna)	7 772 \$
Loisirs	Mise aux normes chambres électrique (aréna)	5 550 \$
Loisirs	Achat d'une sonde manuelle	3 000 \$
Loisirs	Achat de tables, chaises et nappes	2 000 \$
Police	Remorques (motoneige et VTT)	3 000 \$
Police	Motoneige	15 000 \$
Trésorerie	Réseau de fibres optiques	54 206 \$
Trésorerie	Équipements informatiques	80 000 \$
Trésorerie	Achat d'un nouveau serveur	22 000 \$
Trésorerie	Achat d'un projecteur	6 662 \$
	Total :	381 866 \$

13 JANVIER 2003

QUE les achats soient préalablement autorisés par bon de commande et que, s'il y a lieu, que toutes les procédures d'appels d'offres soient respectées, le tout conformément à la loi.

QUE ladite somme ainsi empruntée soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans et que ledit emprunt ne soit effectué qu'au moment de la dépense.

ADOPTÉ

2003-01-014

ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DES PARCS, EXERCICE FINANCIER 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à financer les achats d'immobilisations énumérées ci-dessous à même le fonds des parcs pour la somme de **CINQUANTE-TROIS MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (53 870 \$)**.

QUE les achats soient préalablement autorisés par bon de commande et que, s'il y a lieu, que toutes les procédures d'appels d'offres soient respectées, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉ

2003-01-015

ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE SURPLUS ACCUMULÉ, EXERCICE FINANCIER 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à utiliser la somme de **TROIS CENTS QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF DOLLARS (398 389 \$)** à même le surplus accumulé pour financer les dépenses ci-dessous énumérés :

13 JANVIER 2003

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT
Greffe	Rédaction - histoire de Bromont	5 000 \$
Gestion du territoire	Élaborer plan de gestion du barrage Lac Bromont et Sheffington	32 500 \$
Gestion du territoire	Surdimensionnement - promoteurs	29 700 \$
Gestion du territoire	Géomatique / MAMM et Inforoute	200 000 \$
Gestion du territoire	Suivi des développements	60 000 \$
Incendie	Formation	19 283 \$
Loisirs	Comité culturel	5 000 \$
Loisirs	Publication de la politique culturelle	3 000 \$
Loisirs	Politique familiale	12 000 \$
Loisirs	Fête de reconnaissance des bénévoles	2 500 \$
Loisirs	Coupe des Amériques	27 760 \$
Trésorerie	Accueil nouveaux résidents	1 646 \$
	Total :	398 389 \$

QUE les achats soient préalablement autorisés par bon de commande et que, s'il y a lieu, que toutes les procédures d'appels d'offres soient respectées, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉ

2003-01-016

**DÉPENSES AUTRES QUE DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
FINANCÉES À MÊME LA RÉSERVE FINANCIÈRE, EXERCICE
FINANCIER 2003**

ATTENDU le règlement numéro 825-1-202 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à utiliser la somme de **SOIXANTE TROIS MILLE HUIT CENTS DOLLARS (63 800 \$)** à même la réserve financière pour financer les dépenses, autres que des dépenses en immobilisations, suivantes :

13 JANVIER 2003

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT
Gestion du territoire	Programme d'entretien bornes d'incendie et vannes	32 200 \$
Gestion du territoire	Conformité règlement d'eau potable	19 100 \$
Gestion du territoire	Revitalisation de l'usine de filtration	12 500 \$
Total :		63 800 \$

QUE les achats soient préalablement autorisés par bon de commande et que s'il y a lieu, que toutes les procédures d'appels d'offres soient respectées, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉ

2003-01-017

**CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS ET AUX PROGICIELS,
EXERCICE FINANCIER 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le contrat de soutien aux logiciels et progiciels avec la firme Cognicase pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003 pour la somme de **SEIZE MILLE CINQUANTE-NEUF DOLLARS ET VINGT-QUATRE CENTS (16 059,24 \$)** taxes en sus.

D'autoriser la trésorière à signer le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels pour l'année 2003.

ADOPTÉ

2003-01-018

**CONTRAT D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES,
EXERCICE FINANCIER 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

13 JANVIER 2003

De renouveler le contrat d'entretien des équipements avec la firme Cognicase pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003 pour la somme de **MILLE NEUF CENT VINGT DOLLARS (1 920.00\$)**, taxes en sus.

D'autoriser la trésorière à signer le contrat d'entretien pour les équipements pour l'année 2003.

ADOPTÉ

2003-01-019

**LISTE DES FIRMES DE SERVICES PROFESSIONNELS RETENUES
PAR LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement sur la délégation de pouvoir le Conseil municipal doit retenir les firmes de professionnels pouvant être utilisées par les fonctionnaires durant l'exercice de leur fonction ;

ATTENDU QUE plusieurs mandats ponctuels sont requis durant une année par les différents services municipaux et qu'il serait opportun d'adopter une liste de firmes afin d'assurer une continuité dans le suivi des différents dossiers municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'inscrire les firmes suivantes sur la liste des firmes désignées comme étant reconnues et retenues par le Conseil municipal pour fin d'application de l'article 2.2.3 du règlement numéro 852-2001 :

Le Groupe Teknika
Le Groupe S.M.
Enviraqua
Laboratoire Richelieu
Consultant Soleco
Jodoin, Grondin, Scott et associés
Daniel Arbour et associés
Atelier A. Bellavance
Les entreprises 1B2
Groupe de géomatique Azimut
Roche Deluc

Avocats : Dufresne Hébert Comeau
Paradis Lemieux
Yvon Robichaud

13 JANVIER 2003

Notaires : Joanne Désourdy
Christiane Dussault
Hélène Goyette
André Robitaille

ADOPTÉ

2003-01-020

**MISE À NIVEAU DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE
BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a adopté son plan sur l'organisation policière, résolution numéro 2002-06-279, datée du 3 juin 2002 ;

ATTENDU l'adoption le 16 décembre 2002 du Budget pour l'exercice financier 2003 lequel prévoit l'embauche du personnel nécessaire à la mise à niveau du service de police ;

ATTENDU la demande du ministère de la Sécurité publique d'une confirmation, par résolution, de l'intention de la Ville de Bromont d'effectuer lesdits embauches ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont s'engage, sur réception de l'approbation, de la part du ministère de la Sécurité publique, du plan de mise à niveau de son corps de police, de procéder à l'embauche du personnel policier nécessaire pour atteindre quatorze (14) policiers, tel que prévu dans la documentation budgétaire déposée auprès du ministère.

ADOPTÉ

2003-01-021

**PROJET DE RÉDACTION DE L'HISTOIRE DE LA VILLE DE
BROMONT, 1964-2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

13 JANVIER 2003

DE mandater la Société d'histoire de La Haute-Yamaska afin d'effectuer la recherche et de procéder à la rédaction de l'histoire de Bromont de 1964 à 2002 et ce, pour la somme de **DIX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DOLLARS (10 680 \$)**.

QUE ledit projet soit échelonné sur une période de deux (2) ans.

QU'en outre, la Ville de Bromont mandate la Société d'histoire de La Haute-Yamaska pour présenter ledit projet de recherche et de rédaction auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme de Soutien aux municipalités pour des projets en patrimoine.

ADOPTÉ

2003-01-022

FÉVRIER, MOIS DU COEUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE proclamer le mois de « Février le mois du cœur ».

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **CINQUANTE DOLLARS (50,00 \$)** à la fondation des maladie du cœur du Québec, somme représentant une contribution accordée à ladite fondation.

ADOPTÉ

2003-01-023

**OPTION D'ACHAT DE TERRAINS INDUSTRIELS, ANGLE RUES DU
PACIFIQUE EST ET DES CARRIÈRES**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

13 JANVIER 2003

D'accepter, telle que rédigée, l'option d'achat d'une partie du lot 96 (superficie de, plus ou moins, 9 163,8 m²) et d'une partie du lot 95 (superficie de, plus ou moins, 1 220,0 m²) situées à l'angle des rue du Pacifique et des Carrières, faite par Monsieur André Carbonneau et Monsieur Yves Desrosiers, le tout pour la somme de 0,14 \$ du pi².

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ladite option d'achat.

QU'une fois l'achat réalisé et la construction érigée, l'entreposage extérieur, s'il y a lieu, permis dans la cour latérale de terrain ainsi que dans la cour arrière desdits terrains soit cependant caché à la vue du public par une clôture opaque.

ADOPTÉ

2003-01-024

DÉVELOPPEMENT DE L'AXE NUMÉRO 4 DE LA ROUTE VERTE

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Yamaska a tout récemment confirmé que le tracé de la Route verte, devant reliée l'Estriade à la Ville de Sutton empruntera, le territoire de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE la gestion des subventions pour le programme de mise en place de la Route verte est généralement effectuée au niveau d'une Municipalité régionale de comté et que la majeure partie de l'axe Bromont-Sutton est située dans la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont est consentante à ce que les subventions relatives à l'aménagement de la route verte sur son territoire transigent par la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

QUE la maîtrise d'œuvre pour la réalisation demeure la responsabilité de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

13 JANVIER 2003

2003-01-025

**ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES : CHANGEMENT DE
LA JOURNÉE DE CUEILLETTE**

ATTENDU QUE l'entrepreneur responsable de la collecte des ordures ménagères, soit Matrec Bessette désire apporter des changements à son horaire de travail ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur désire procéder à l'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire le lundi et ce dès le 3 février 2003 ;

ATTENDU QUE ce changement d'horaire n'aura pas pour effet de modifier le nature et la valeur du contrat liant la ville à cet entrepreneur.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Matrec Bessette à modifier l'horaire de collecte des ordures ménagères de façon à ce que la cueillette soit dorénavant réalisée pour l'ensemble du territoire le lundi et ce, dès le 3 février 2003.

DE demander le service de gestion du territoire d'avertir les citoyens par un envoi postal et d'inscrire sur le site Internet la modification à l'horaire.

ADOPTÉ

2003-01-026

**RÉSOLUTION D'APPUI RELATIVE À L'EXPANSION DE LA
GARDERIE DES COULEURS**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Liane Bundock, directrice générale de la garderie Les couleurs ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont appuie les démarche visant à l'obtention d'un permis de quarante (40) nouvelle places auprès du ministère de la Famille et de l'Enfance, afin d'offrir aux résidants de Bromont un service de garde adéquat.

ADOPTÉ

13 JANVIER 2003

2003-01-027

EMBAUCHE D'UN RÉPARTITEUR

ATTENDU QUE le service de communication de Cowansville a cessé toutes ses opérations de communication avec le service de police de Bromont le 8 novembre 2002 ;

ATTENDU QUE l'entente concernant les communications avec la Ville de Bromont et la Ville de Cowansville a pris fin le 8 novembre 2002 ;

ATTENDU QUE le service de police et incendie de Bromont doivent continuer à répondre aux appels des citoyens 24/24 heures et ce, 7 jours/semaine ;

ATTENDU QU'il faut continuer le service de répartiteurs au poste de police de Bromont.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher M. Chad Dubois, résidant de Bromont, au poste de répartiteur temporaire au service de la Sécurité publique de Bromont, au salaire de 16,50\$/heure, pour 40 heures par semaine.

ADOPTÉ

2003-01-028

PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE DE WAI LAI WONG

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit réaliser différents travaux à l'aide des outils de la géomatique ;

ATTENDU QUE la Ville désire embaucher Monsieur Wai Lai Wong pour réaliser les différents travaux de cartographie et de relevés terrain;

ATTENDU QUE Monsieur Wong a déjà travaillé pour la Ville en 2001 et en 2002.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

13 JANVIER 2003

D'embaucher Monsieur Wai Lai Wong pour la période du 6 janvier 2003 au 9 juin 2003 selon la convention collective en vigueur au taux de 12,35 \$/heure et que cet employé relève de la gestion du territoire.

ADOPTÉ

2003—01—029

EMBAUCHE D'UN POLICIER À L'ESSAI

ATTENDU QU'il faut respecter le niveau 1 de la loi 19 ;

ATTENDU QU'il faut combler la nouvelle cédule ;

ATTENDU QU'Amélie Bernard est graduée de l'École Nationale de Police du Québec depuis le 19 janvier 2001 ;

ATTENDU QUE Madame Amélie Bernard possède deux ans d'expérience comme policière à la Sûreté Municipale de Granby, qu'elle jouit d'une très bonne réputation et semble avoir les qualificatifs requis pour devenir policière permanente à la Sûreté Municipale de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Amélie Bernard comme policière à l'essai pour une période de 2 080 heures selon l'article 4.01 de la convention collective et ce, aussitôt que possible, au taux de 15,37 \$/l'heure, classe 0-12 mois selon la convention collective.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE
RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST, TENUE LE 21 NOVEMBRE
2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

13 JANVIER 2003

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA
HAUTE-YAMASKA TENUE DE 12 DÉCEMBRE 2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

2003-01-030

**VISITE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DU QUÉBEC
ET DE LA MÉTROPOLE : CONTRIBUTION DE LA VILLE DE
BROMONT (1/3)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN DOLLARS ET CINQUANTE-SIX CENTS (881,86 \$)**, taxes applicables **incluses**, à l'Association équestre Centaure, somme représentant la contribution de la Ville de Bromont lors de la visite du ministre André Boicclair à Bromont.

ADOPTÉ

2003-01-031

CONGRÈS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **SIX MILLE DEUX CENT QUARANTE DOLLARS ET HUIT CENTS (6 240,08 \$)**, taxes applicables **incluses**, à l'Union des municipalités du Québec, somme représentant l'inscription des sept membres du Conseil suivants :

13 JANVIER 2003

Madame Pauline Quinlan, mairesse

Monsieur Donald Demers, conseiller
Monsieur Patrick Charbonneau, conseiller
Monsieur Jean-Marc Maltais, conseiller
Monsieur Paul M. Rolland, conseiller
Monsieur Réal Brunelle, conseiller
Monsieur Serge Dion, conseiller

D'autoriser lesdits membres du Conseil à effectuer les dépenses inhérentes à leur participation aux assises de L'UMQ.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Raymond s'informe sur le budget 2003 de la Ville.

2003-01-032

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER